

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an 2014, le 05 septembre à 20h30, s'est réuni le Conseil Municipal de la commune de GERMAGNY au lieu ordinaire de ses réunions sous la Présidence de Monsieur JANDOT Alain, Maire.

Présents : Mme DEMORTIERE Fabienne, M. JANDOT Rémi, M. LECLAIRE Loïc, Mme LECLAIRE Sylvie, Mme MONTILLOT Mireille, Mme MONTILLOT Valérie, M. ROUSSET Jean-Paul, M. LABILLE Laurent, M. MELOT Damien, M. BERTHIER Jean-Philippe

Absent: Néant

Secrétaire de séance: Mme MONTILLOT Mireille

Rapport d'activités du 20/06/14 au 04/09/2014

- **RPQS 2012 / Délibération 43/2014**

Le conseil approuve le rapport annuel 2012 du prix et de la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers approuvé par le Conseil communautaire du 4 décembre 2013.

- **Document unique / Délibération 44/2014**

L'élu employeur doit procéder à l'évaluation et à la prévention des risques professionnels auxquels sont exposés ses agents et établir un Document Unique d'évaluation des risques professionnels que l'organe délibérant doit valider.

Le Conseil approuve le projet de regroupement des communes de la ccScC afin de mettre en place le Document Unique, avec l'aide du Centre de Gestion de Saône-Et-Loire.

- **Délégation au Maire / Délibération 45/2014**

Le conseil municipal décide de retirer la délibération n°33 et de confier par délégation du conseil municipal et pour la durée de son mandat au Maire certaines des délégations prévues aux articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales.

- **Groupement de commande achat d'énergies / Délibération 46/2014**

Le Conseil municipal décide d'adhérer à un groupement de commandes d'achat d'énergies par l'intermédiaire du SYDESL et d'autoriser la maire à signer les marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents.

- **Mutualisation informatique / Délibération 47/2014**

Le Conseil municipal décide d'adhérer à un groupement de commande permanent portant sur des marchés qui sont destinés à satisfaire des besoins en matière informatique par l'intermédiaire de la Communauté de Communes.

- **Questions diverses**

Terrain de la Chaume : Un permis de construire sera déposé sous peu pour une première maison sur les terrains de la Chaume. Une fois le permis accordé par la DDT les terrains seront bornés et d'autres ventes seront envisagées pour d'autres constructions.

La commune a reçu un devis de la SAUR pour les branchements en eau.

Dès commencement des travaux il ne sera plus possible d'utiliser le **brûlage** sur la Chaume. Celui ci sera donc **fermé à partir du 1er Janvier 2015**.

AMF : l'Assemblée générale aura lieu samedi 06 septembre. Le Conseil décide d'apporter son soutien à une motion de l'AMF pour que les dotations aux communes soient revues à

la hausse par l'état.

DEVIS : le Conseil accepte deux devis de l'entreprise JANDOT menuiserie pour le changement de la crémone de la salle des fêtes et pour l'installation de barillet à code pour le Gîte, ceci afin d'éviter que des clés soient refaite trop facilement.

Défibrillateur : Le maire informe le Conseil de la possibilité d'installer un défibrillateur sur le territoire de la commune. Une demande de mutualisation sera formulée au Conseil communautaire.

Banquet du 11 novembre : Un repas sera offert aux habitants de Germagny de plus de 65 ans. Le banquet est ouvert à tous avec participation au frais. Une cérémonie et un défilé auront lieu comme chaque année.

Gazette : La commission communication se réunira le 16 septembre afin de rédiger la prochaine gazette de la commune.

Inauguration Gîte et Station d'épuration : L'inauguration aura lieu vendredi 12 septembre à 16h. Plusieurs conseillers s'excusent pour cette manifestation.

Remerciements : La Famille MENNELET remercie la commune pour l'aide apportée lors du Décès de M. MENELET.

Dossier Vitesse : La commune poursuit les études pour faire ralentir la circulation sur la départementale. Les solutions envisagées doivent être validées avec les services de la DRI. Un rendez vous est prévu le 09 septembre à 9h.

Fin de la séance à 22h00